

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2021-221

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BER

45-2021-08-23-00002 - Arrêté préfectoral fixant la liste générale des électeurs pour l'élection de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat scrutin 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2021-08-23-00002

Arrêté préfectoral fixant la liste générale des
électeurs pour l'élection de la Chambre
régionale des métiers et de l'artisanat scrutin
2021

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE
Bureau des élections et de la réglementation

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LA LISTE GÉNÉRALE DES ÉLECTEURS
POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE
DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU CENTRE-VAL DE LOIRE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'artisanat,

VU le code électoral,

VU le code de justice administrative,

VU le code pénal,

VU le code du travail,

VU le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié, relatif à la composition des Chambres de Métiers et à leur élection,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts des eaux et forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre – Val de Loire, préfète du Loiret,

VU l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 2021 fixant les dates de scrutin et de la campagne électorale en vue du renouvellement quinquennal des membres des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental,

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret,

VU le récépissé de dépôt de la liste définitive des électeurs délivré le 19 août 2021,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

A R R Ê T E

ARTICLE 1ER : la liste générale des électeurs, pour les élections des membres de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire, est arrêtée le jeudi 19 août 2021.

Le nombre total des électeurs est de 61000, selon la répartition suivante, dans chaque catégorie :

- Alimentation : 7052
- Bâtiment : 23046
- Fabrication : 9876
- Services : 21026.

La répartition des électeurs par section départementale et par catégorie figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à M. le Président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 23 août 2021

La Préfète
 Pour la Préfète et par délégation
 le Secrétaire Général
 sous-préfet d'Orléans
 signé Benoît LEMAIRE

ANNEXE

Nombre d'électeurs pour l'élection de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire Scrutin de 2021						
CMA	Alimentation	Bâtiment	Fabrication	Services	TOTAL	Dont métiers d'art
18	931	2745	1233	2577	7486	74
28	1016	3852	1554	3727	10149	267
36	738	1769	1003	1865	5375	109
37	1903	5550	2519	4645	14617	218
41	1146	3205	1421	2863	8635	95
45	1318	5925	2146	5349	14738	204
REGION	7052	23046	9876	21026	61000	967

Suite à établissement des listes définitives d'électeurs déposées le 19/08/2021 en préfecture du Loiret